

## Désherbage thermique

Mai 2021



Ces dernières années, la mise en place de nouvelles réglementations a provoqué l'essor de solutions alternatives au désherbage chimique. Le désherbage thermique fait partie de ces nouvelles techniques.

### Définition

---

Le désherbage thermique, ou pyrodésherbage, est une technique de désherbage qui fait appel à la chaleur (à plus de 70°C) pour éliminer les plantes indésirables (mauvaises herbes) par choc thermique. Elle permet de réduire ou d'éviter le recours aux herbicides.

### Éléments composant un désherbeur thermique

---

En règle générale, un désherbeur thermique est composé des éléments suivants :

- une source d'énergie : une bouteille de gaz de Propane de 13Kg ou type Cube ;
- un convertisseur d'énergie : brûleurs ;
- un support de transport pour la bouteille ;
- une tuyauterie assurant le lien entre la bouteille et le brûleur (tuyauterie aux normes et non périmée) ;
- un détendeur ;
- un extincteur ou un pulvérisateur à eau.

## Quels sont les risques ?

---



Les risques lors de l'utilisation d'un désherbeur thermique peuvent être les suivants :

- risque de **BRÛLURE** au contact de la flamme ou d'une partie brûlante ;
- risque d'**INTOXICATION** en cas d'inhalation de **MONOXYDE DE CARBONE** (notamment en utilisation prolongée) ;
- risque **DORSOLOMBAIRE** lié à la **MANUTENTION** de l'équipement ;
- risque lié au **GAZ** (ex. : défaut dans la tuyauterie, fuite accidentelle, transport de la bouteille, stockage) ;
- risque de **HEURT** en cas de désherbage réalisé en bord de route ;
- risque de **CHUTE DE PLAIN-PIED** sur terrain en pente ou accidenté ;
- risque d'**INCENDIE** lié à l'environnement de travail (ex. : papier, herbes sèches, résidus d'hydrocarbure, pneus de voitures) ;
- risque lié au **TRAVAIL ISOLE** ;
- risque lié au **BRUIT**.

## Comment prévenir les risques et se protéger?

---

### Mesures de prévention organisationnelles, techniques et collectives

---

#### 1. Avant le début des travaux :

- effectuer une reconnaissance du terrain et repérer les accidents du terrain (trous, fossés, barrières, haies, véhicules) ;
- pour les travaux en bordure de voie publique, installer une signalisation temporaire de chantier ;
- vérifier l'état général du matériel (fixation de la bouteille, sertissage, état du tuyau et sa date de validité, présence de l'extincteur ou du pulvérisateur à eau) ;
- privilégier un matériel ergonomique pour le confort de l'agent.

#### 2. Pendant les travaux :

- pour des appareils sur roue, privilégier la présence de deux personnes (utilisateur et accompagnateur) ;
- baliser la zone d'intervention ;
- l'utilisation est interdite en présence de public ;
- les distances de sécurité vis à vis de l'environnement doivent être respectées :
  - utilisation interdite à moins de 50cm des façades et vitrines et à moins de 2m des voitures,
  - vigilance à proximité des matières plastique et bois.
- l'outil doit être équipé d'un dispositif (gâchette) évitant la présence de la flamme en continu ;
- des précautions en fonction des conditions climatiques sont à prendre en compte.

### 3. Arrêt du dispositif

Après utilisation, il faut :

- purger le circuit de gaz en fermant le robinet de la bouteille et laisser brûler jusqu'à extinction de la flamme ;
- fermer le robinet du brûleur.

### 4. Entretien :

- procéder à la vérification des flexibles ;
- nettoyer la machine régulièrement ;
- brosser les brûleurs.

### 5. Stockage :

- local de stockage :
  - le choisir d'accès facile et avec un sol en parfait état (si possible à l'extérieur du bâtiment),
  - le ventiler correctement,
  - le maintenir à une température inférieure à 50° C (protégé du soleil).
- mode de stockage :
  - stocker les bouteilles verticalement et les fixer afin d'éviter leur chute et la détérioration du robinet,
  - baliser la zone de stockage en fonction du risque,
  - séparer les bouteilles par famille de risque (inflammable, comburant...),
  - refroidir la lance avant de stocker le matériel (à l'aide du pulvérisateur d'eau par exemple).

**Risque incendie : attention au feu !**



### Prévenir le risque d'incendie ou d'explosion

---

- être en possession d'un moyen de communication pour donner l'alerte (appel pompier 18 ou 112) ;
- se tenir prêt à éteindre tout début d'incendie et à alerter ou faire alerter :
  - des précautions supplémentaires sont à prendre en été et en période sèche (éviter de désherber aux heures les plus chaudes et par vent),
  - éventuellement, signaler la période de désherbage au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
- disposer, à proximité immédiate, d'un pulvérisateur rempli d'eau et d'un extincteur à poudre 1 kg pour éteindre tout départ de feu ;
- maintenir la bouteille en position verticale afin d'éviter que le gaz liquéfié ne s'échappe et ne produise une grosse flamme (si utilisation de propane) ;

- interdire l'utilisation dans la foule et à moins de 2 m d'un véhicule ;
- prendre gare aux papiers publicitaires glissés en dessous des portes ;
- ne pas s'approcher trop près des matières plastiques (barrières des particuliers...) ; les passages près des portes en bois ciré doivent être de courte durée ;
- avant de quitter les lieux de l'intervention, s'assurer qu'il n'y ait plus de risque d'inflammation ;
- surveiller les points de chute des étincelles et particules enflammées, et les refroidir immédiatement ;
- refroidir les pièces chauffées pour qu'elles ne soient pas source d'inflammation.

## Equipements de protection individuelle

---

Les agents chargés du désherbage thermique devront être équipés :

- contre la chaleur :
  - des chaussures et des gants isolants,
  - des vêtements adaptés et conformes à la norme ISO EN 11612.
- pour être visible : un gilet haute visibilité (catégorie II ou III) ;
- pour se prémunir du bruit : un casque anti-bruit est recommandé ;
- pour éviter d'être incommodé par les inhalations de dioxyde de carbone, limiter le temps d'utilisation par une même personne ;
- pour se protéger des projections, prévoir des lunettes de protection.

